

1. GENERALITES

1.1. Présentation de la RDC



La République Démocratique du Congo est le plus vaste pays d'Afrique centrale ayant une superficie de 2.345.000 km² et une population de 60.000.000 d'habitants.

La République Démocratique du Congo s'étend de l'océan atlantique au plateau de l'est et correspond à la majeure partie du bassin du fleuve Congo. Le nord du pays est un des plus grand domaine de la forêt équatoriale au monde; l'est du pays est le domaine des montagnes, des collines, des grands lacs mais aussi des volcans. Le sud et le centre, riches en savanes arborées, forment un haut plateau en minerais divers. Le climat général du pays est chaud et humide mais cette situation varie selon les provinces.

La différence est due au fait que l'équateur traverse la totalité du territoire congolais. L'existence d'un tel climat produit une végétation dense et régit les activités agricoles de la population congolaise.

La R.D. Congo partage ses frontières avec l'enclave du Cabinda (Angola) et la République du Congo à l'Ouest, la République Centrafricaine et le Soudan au Nord, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie à l'Est, la Zambie et l'Angola au Sud.

La R.D.Congo compte actuellement 11 provinces y compris Kinshasa, la capitale du pays, considérée comme la ville province.

N°	NOMS	CHEF LIEU	SUPERFICIE en Km ²	DENSITE en hab/Km ²
1	BANDUNDU	BANDUNDU	295.658	33
2	BAS CONGO	MATADI	53.920	52,58
3	EQUATEUR	MBANDAKA	403.292	18,33
4	KASAI OCCIDENTAL	KANANGA	154.742	21,56
5	KASAI ORIENTAL	MBUJI MAYI	170.302	45,00
6	KATANGA	LUBUMBASHI	496.877	16,44
7	KINSHASA	KINSHASA	9.965	752,63
8	MANIEMA	KINDU	132.250	14,00
9	NORD KIVU	GOMA	59.483	71,79
10	ORIENTALE	KISANGANI	503.239	1.777,91
11	SUD KIVU	BUKAVU	65.970	58,24

8 Provinces sur 11 ont été choisies comme cibles lors des enquêtes sur la consommation de HCFCs en raison de :

- L'existence de la fourniture en énergie électrique
- Fortes activités économiques (commerciales et industrielles)
- L'existence d'infrastructures permettant le déplacement et la mobilité des enquêteurs
- L'existence ou la présence d'une représentation locale de l'ACOPROF
- La hauteur du budget alloué aux enquêteurs.

1.2. La RDC et Le Protocole de Montréal

La 19ème conférence des Parties au Protocole de Montréal sur des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), tenue à Montréal en septembre 2007, a pris la décision XIX/6 visant à accélérer l'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones (HCFC).

Il est demandé aux pays en développement visés à l'article 5 du Protocole de Montréal de se doter d'un plan gestion des HCFC en deux phases.

La première comporte le gel en 2013 de la production et de la consommation puis leur réduction de 10% en 2015.

La seconde, de 2016 à 2030, concerne la poursuite de la réduction progressive jusqu'à l'élimination finale.

La République Démocratique du Congo n'est pas producteur de HCFC mais les importe.

L'inventaire estime à 1.014,984 tonnes les quantités de HCFC consommées annuellement en RDC entre Août 2008 et Août 2009.

cette consommation se répartie essentiellement dans les secteurs ci après:

Commercial	53%
Résidentiel	35%
Autres	12%

L'application de la méthodologie recommandée par le Protocole pour le calcul de la valeur plafond de 2013 (demi- somme de la consommation des années 2009 et 2010) permet d'estimer à 1.117.393 tonnes en 2013.

Partie aux Protocoles de Montréal et de Kyoto, la RDC se doit de prendre des mesures idoines pour gérer, comme convenu en vertu de la décision XIX/6 de la COP au Protocole de Montréal, l'importation et l'utilisation des HCFC et des équipements les contenant afin d'honorer ses engagements et d'éviter de se retrouver en situation de non-respect aux échéances conventionnelles de 2015, 2020, 2025 et 2030.

Le présent plan est élaboré pour servir de cadre national de référence pour la politique du gouvernement en matière de gestion des HCFC et des équipements les contenant jusqu'à leur élimination finale conformément au calendrier

préconisé par la décision XIX/6 de la 19ème conférence des Parties au Protocole de Montréal.

Stratégie globale des HCFCs et plan d'élimination

1. Identification et recensement de tous les importateurs de HCFC en collaboration avec la direction générale des douanes et acsises
2. Vulgarisation et sensibilisation des actions à mener pour la mise en conformité de la RDC aux objectifs du Protocole de Montréal.
3. Formation des douaniers, agents de l'Office Congolais de Contrôle ainsi que des techniciens frigoristes.
4. Création par le ministère de l'environnement conservation de la nature et tourisme d'une police environnementale spéciale outillée dans la mise en oeuvre de PM et autres conventions similaires.
5. Collaboration avec le FEC, l' ANAPI et les universités et autres forces vives de la nation pour la mise en place effective du Comité National Ozone
6. Renforcer les capacités du Bureau National Ozone pour une meilleure gestion des projets.

1.3. Dispositifs réglementaire et institutionnel

Ils ont pour fondement :

- Le Décret du 29 Janvier 1949 ordonnant et révisant le régime douanier de la République Démocratique du Congo, tel que modifié et complété à ce jour;
- L'ordonnance n°33/9 du 06 Janvier 1950 portant règlement d'exécution du Décret du 29 Janvier 1949 ordonnant et révisant le régime douanier de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée et complétée à ce jour;
- L'Arrêté interministériel n°021/2004 du 6 Mai 2004 portant réglementation relative aux importations, réimportations, exportations et réexportations des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, produits et/ou équipements contenant de telles substances.

La RDC a ratifié plusieurs dispositifs et amendements internationaux relatifs à la protection de la couche d'ozone et de l'environnement en général comme illustrés dans le tableau ci- dessous .

Table 1: Status of ratification/accession of the Ozone Agreements

Agreement	Entry into force	Date of ratification
Vienna Convention	22/09/88	30/11/1994
Montreal Protocol	01/01/89	30/11/1994
London Amendment	10/08/92	30/11/1994
Copenhagen Amendment	14/06/94	30/11/1994
Montreal Amendment	10/11/99	09/02/2005
Beijing Amendment	25/02/02	09/02/2005

Note: R: Ratification Ac: Accession

2. Country Programme and Institutional Strengthening Project for the Implementation of the MP in DRC.

Project name	Approved Excom Meeting	Status	Résultats acquis (Achievement)
Country Program		The Country Programme was prepared and approved at 30th Meeting of the Ex-Com in March 1999. The D.R.Congo is neither a producer nor exporter of ODS. In 1996, ODS consumption by the country was 551.6 tones of ODS, or 0.015 kg of ODP per capita. Imported ozone depleting substances (ODS) are CFC11, CFC12, CFC113, CFC115 (as a mixture in R502), carbon tetrachloride, and 1, 1, 1 trichloroethane. Analysis by substance shows that CFC 12 accounts for 92% of total consumption. . Analysis by sector shows that the refrigeration and air conditioning account for about 70% of the total consumption. By manufacturing industry for the following purposes: Inflating foams, and solvent cleaning of metals. Preparation of the country programme began in 1994 and was completed in 1998. Owing to the country difficult circumstances, the enquiries were fragmentary and discontinuous, and as a result sometimes give a variable view of the situation of the country as regards ODS consumption. Accordingly the data used are sometimes fragmented. No amendment of CP has initiated.	Mise en place du Bureau National Ozone terminée composé d'un Coordonnateur National, d'un Adjoint et d'un Secrétaire. Le Comité National est composé d'un représentant de la Fédération des Entreprises de la R.D.Congo, des Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et Petites et moyennes Entreprises, de l'Economie, des Finances, du Commerce Extérieur, des Affaires Etrangères, de la Présidence, de l'Office de Contrôle du Congo (OCC), de l'Environnement et des ONGs- Environnement, etc....
Fist ISP	27e Ex-Com	To develop and deliver public awareness programmes; to implement the activity proposed in the country programme including assistance to users of controlled substances in preparation and implementation of projects to convert to non-ODS alternatives. The National Ozone Office (BNO) began operating from early 2000. 1). Coordonnateur M. Lungili Damien, Directeur des Etablissement Humains et Protection de l'Environnement. 2). Coordonnateur Adjoint, M. Justin Tshikudi, Chef de Division Surveillance Continue de l'Environnement. 3). Secrétaire, M. Lufingu Nkosa Le Bureau assure la coordination et le suivi des activités liées au Protocole de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> Appui du BNO par un matériel Informatique et toutes les fournitures de Bureau. Facilité de déplacement par l'achat du Carburant automobile des cadres œuvrant au sein du BNO. Population sensibilisée grâce à des réunions techniques se déroulant dans les Universités et Ecoles supérieures
Second ISP	32th Ex-Com	Appui au Bureau National Ozone dans les activités inscrites dans le programme du pays, notamment l'organisation des ateliers de sensibilisation, l'achat du matériel informatique et autres fournitures de bureau.	<ul style="list-style-type: none"> Population sensibilisée. Les industriels intéressés. Fournitures de bureau achetées. Nette constatation de la diminution des SAO sur le plan consommation dans les 45 %
Third ISP	52e Excom	<ul style="list-style-type: none"> Assurance par le Bureau National Ozone composé de M. Justin Tshikudi, Coordonnateur du projet et Point focal, M. Mudosa Pierre, Point focal Assistant, et M. 	La Population atteinte par les média suite à ces formations a été sensibilisée dans presque ¼ du pays. <ul style="list-style-type: none"> Les dépliants qui ont été

		<p>Lufingu Nkosa, Secrétaire, au Plan National la coordination et suivi des activités liées à la mise en œuvre des engagements de la R.D. Congo envers le Protocole de Montréal en tant qu'interlocuteur au plan extérieur des Agences spécialisées des Nations Unies, et au plan national avec les différentes administrations et partenaires locaux concernés par la protection de l'environnement (Fédération des Entreprises, ONGs, Environnement et Agricultures, ect...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la législation, Arrêté Interministériel N° 021 du 06 mai 2004 portant Règlementation sur l'importation, réimportation, exportation et réexportation des SAO et leurs contenus. • Collecte des données de consommation des SAO dans les Provinces de Katanga, Bas-Congo, Bandundu, les deux Kasai, Equateur, Province Orientale, Nord et Sud-Kivu, Kinshasa. • Tournée de sensibilisation des auditoires des Universités appuyée par Les Consultants nationaux (lr Frigoriste Adlain Eyarmwen, Professeur Munginda Yong sur le Halon et le Bromure de Méthyle. • Paiement de la Prime d'encouragement aux membres du BNO 	<p>imprimés distribués à 100/100 (500 milles dépliants)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Prime d'encouragement des membres du BNO assuré. • Réunions techniques de sensibilisation, • entretien du matériel de BNO. • déplacements pour la collecte des données et informations sur l'utilisation des SAO en provinces et quelques milieux proches de Kinshasa. • Paiement de la prime d'encouragement des membres du BNO. <p>- Diminution de 75 % de la consommation des SAO .</p>
Fourth ISP		<p>Bureau National Ozone composé de M. Justin Tshikudi, Coordonnateur National. M. Pierre Mudosa, Point Focal assistant, M. Lufingu Nkosa, Secrétaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions techniques de sensibilisation, • Entretien du matériel de BNO, • Déplacements pour la collecte des données et informations sur l'utilisation des SAO en provinces et quelques milieux proches de Kinshasa. • Paiement de la prime d'encouragement des membres du BNO. 	
Fifth ISP	58è ExCom	On going	
<p>Refrigent management</p> <p>2.7.1.1. "Train the trainer program for servicing technicians" UNEP</p>	41è et 42è Ex-Com 57è ExCom	<p>Le Bureau National Ozone composé de : Coordonnateur National, M. Justin Tshikudi ; Point Focal assistant, M. Pierre Mudosa, Secrétaire, M. Lufingu Nkosa et le Consultant National M. Adlain Eyarmwen, Ingénieur en froid.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sensibilisation sur les questions relatives à l'appauvrissement de la couche d'ozone; • Sensibiliser au bénéfice à tirer sur l'utilisation de bonnes pratiques ; • Faire connaissance des différents types des SAO, de leurs utilisations ainsi que de leurs secteurs d'application ; • Acquérir des méthodes de maintenance permettant d'éliminer des fuites ; • Faire connaître des technologies alternatives sans impact sur l'Ozone ; • Informer du calendrier d'élimination établi dans le cadre du programme mondial ; • Etablir un agenda et un calendrier de formations des autres techniciens du pays <p>Le BNO avait pour tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'achever le projet dont le but était l'élimination totale du reste des CFC's dans le pays, la R.D.Congo. • Eliminer toutes les autres SAO à l'exception des HCFCs et consolider les avantages de réussite d'autres programmes. 	<p>Le programme de formation des techniciens de froid visait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A renforcer les compétences des techniciens à introduire les bonnes pratiques d'entretien et de réparation avec les nouveaux frigorigènes sans CFCs et • Assister les associations de la réfrigération existant en R.D.Congo. • Etablissement de Quatre Centres de récupération et de recyclage de CFCs. • Population, Industriels, et ONGs sensibilisés, • Incitation, • surveillance des activités <p>Du 13 au 16 sept 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre Orgatec de Kinshasa : 37 frigoristes formateurs formés. <p>Du 23 au 24 Mars 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institut de Préparation Professionnelle de Kin /Limete : 40 frigoristes formés. • Istitutut Industriel de Kin/ Ngaliema : 42 frigoristes formés. • Institut Technique Kimbanguiste Bongolo de Kin/Kalamu : 37 frigoristes formés. • Paroisse St Alphonse de Kin/Matete : 41 frigoristes formés.

			<ul style="list-style-type: none"> • Institut Technique et Industriel de Kin/Ndjili : 41 frigoristes formés. <p>Du 13 au 14 Avril 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institut Technique de Kin/Bongolo : 70 frigoristes formés. • Paroisse St Alphonse Kin/Matete : 41 frigoristes formés. • Institut Technique Kimbanguiste de Kin/Kalamu : 40 frigoristes formés. • Institut Technique de Ndjili : 79 techniciens formés. <p>Du 11 au 13 mai 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Matadi Province du Bas-Congo : 53 frigoristes formés <p>Du 30 au 31 juillet 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 frigoristes de l'Institut technique industriel de Kin/Ngaliema formés, • 40 frigoristes de l'Institut Technique de Kin/Kalamu formés ; • 40 frigoristes de l'Institut St Alphonse de Kin/Matete formés ; • 40 frigoristes de l'Institut Technique Industriel de Kin/Ndjili formés. <p>Du 31 au 02 Juillet 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 frigoristes de Kinshasa formés • 32 frigoristes de la Province du Katanga formés ; • 32 frigoristes de la Province Orientale formés ; • 33 frigoristes de la Province du Nord et Sud-Kivu formés.
2.8.1.1. Training of Customs Officials and NOU staff UNEP	49è Ex-Com	<p>Le but principal de la formation des Douaniers, Contrôleurs de l'OCC et Inspecteurs de l'Environnement, est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de parvenir à mieux connaître le but de la Convention de Vienne et son Protocole de Montréal relatif à des SAO. • Assurer les frontières de la RD Congo par le contrôle des importations et exportation. • Identifications des SAO ainsi que leurs contenants. • Découragement des importations illégales et vulgarisation des textes réglementaires y relatifs y compris ceux régissant le fonctionnement de la douane à des frontières. • Travaux pratiques. 	<p>Formation des Douaniers, Inspecteurs de l'OCC et de l'Environnement.</p> <p>Du 12 au 14 avril 2005</p> <ul style="list-style-type: none"> • 62 Douaniers Formateurs formés en 2004 au Centre Lassalien de Ngaliema à Kinshasa comprenant les cadres de douane, de l'OCC et de l'Environnement. <p>Du 13 au 16 décembre 2005 :</p> <p>Deux sessions de formation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 72 cadres de l'OFIDA (douane) • 15 de l'OCC et • 20 de l'Environnement. <p>Du 16 au 22 juin 2006</p> <p>Deux sessions de Matadi, Province du Bas-Congo</p> <ul style="list-style-type: none"> • 105 douaniers, inspecteurs de l'OCC et de l'environnement formés <p>Du 22 au 24 Juin 2006</p> <p>Formation de</p> <ul style="list-style-type: none"> • 64 douaniers des sites de Boma et Moanda,

			<p>frontière avec l'Angola et à l'embouchure du fleuve Congo vers l'Océan Atlantique.</p> <p>Du 19 au 29 juin 2006 :</p> <p>Site de Matadi :</p> <ul style="list-style-type: none"> 77 douaniers et cadre de l'OCC formés <p>Site de Boma :</p> <ul style="list-style-type: none"> 34 cadres de douane, OCC et Environnement formés <p>Du 10 au 14 janvier 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 77 cadres de Douane, de et de l'Environnement formés dans les villes de Muanda, Boma et Banana, dans le Bas-Congo <p>Du 18 au 20 Mars 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 41 Cadre de l'OCC de Matadi et Mbanza-Ngungu Formés <p>Du 15 au 17 avril 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 54 Cadres de douanes formés à Lubumbashi, Province du Katanga <p>Du 12 au 17 mai 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> 75 Cadres de Douane, de l'OCC et de l'Environnement formés à Mbuji-Mayi, Pvince du Kasai Oriental <p>Du 16 au 18 Février 2010 :</p> <p>Formation de</p> <ul style="list-style-type: none"> 25 Cadres de Douane de Lubumbashi et Kasumbalesa, Province du Katanga
2.9.1. CFC Terminal Phase-out Management Plan (TPMP)	57è ExCom	Acquisition des instruments de démonstration pour la formation et l'identification des réfrigérants. Coordination des déplacements de formateurs et des techniciens à former et logistique.	<p>Du 03 au 06 décembre 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 27Frigoristes formés au Sud et Nord Kivu (Bukavu et Goma) à l'Est de la R.D. Congo <p>Du 02 au 10 juillet 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> 105 frigoristes formés au Sud et Nord Kivu (Goma et Bukavu) 70 frigoristes formés à Kisangani, Province Orientale ; 25 frigoristes formés à Bunia, 20 à Isiro, 23 à Beni, et 22 à Butembo, tous de la Province Orientale
2.10. "End-user awareness and Incentive Programme" Implemented by UNDP		<p>Bureau National Ozone dont le Coordonnateur National, Justin Tshikudi Muepu, le Point Focal Assistant, M. Pierre Mudosa, le Secrétaire, M. Lufingu Nkosa, appuyé du Consultant National M. Serge Nzombi et d'un Coordonnateur Administratif, M. Pierre Loanza. Le Bureau National assure la gestion du Plan National d'élimination des CFCs (PNEC) et le Plan de gestion des fluides Frigorigènes (PGFF). Ces deux plans prévoient l'élimination totale des CFCs d'ici 1er janvier 2010 comme exigé par les objectifs du Protocole de Montréal. Ces deux programmes offrent des activités de formation supplémentaire des techniciens de froid et contribuent au renforcement des capacités des principaux acteurs des secteurs concernés.</p> <p>Par décision 41/100, le Comité Exécutif du Fonds Multilatéral a donné une flexibilité de mise en œuvre de ces projets</p>	<p>Mise en place de 4 centres de Récupération et de Récyclage</p> <ul style="list-style-type: none"> Centre de l'Institut technique Industriel de Nd'jili (ITI), à Kinshasa Centre de l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP), Limete à Kinshasa Société ISOCOOL, Kinshasa/Gombe Société Electromax à Matadi dans le Bas-Congo.

			<p>Formation supplémentaire appuyé par le PNUD</p> <p>Du 08 au 18 déc. 2008,</p> <ul style="list-style-type: none"> 50 techniciens formés à Lubumbashi, Province du Katanga sur la bonne pratique, la récupération et le recyclage. 52 techniciens formés à Likasi, Katanga sur la même technique. <p>Du 18 au 22 nov. 2008</p> <p>Kisangani</p> <ul style="list-style-type: none"> 45 Techniciens frigoristes formés. <p>Du 21 au 31 déc. 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> 130 techniciens formés <p>Utilisateurs Finaux recensés</p> <ul style="list-style-type: none"> 31 en Province du Katanga, 12 au Kasai Oriental, et 5 au Nord Kivu 12 dans l'ensemble utilise encore le CFC12
2.11.Preparation of a HCFC phase-out management plan	ONGOING	ONGOING	ONGOING

3. Tableau Equipements

ITEM	CODE	DESCRIPTION	QTE FOURNIE	OFIDA	OCC	ACOPROF	BNO	ETAT
Item 12	465 80012 01	R & R Unit	4 + 4	0	0	4 + 4	0	BON
Item 9	360 80011 01	Manuel Recovery til	4	0	0	4	0	BON
Item 6	360 80022 00	Vaccum + ACIT	4 + 4	0	0	4 + 4	0	BON
Item 6	360 80727 00	Servicing Rit + ACE	4 + 4	0	0	4 + 4	0	BON
Item 22	465 80015 03	Refrigent Identifin Type A	14	10	2	1	1	BON
Item 24	465 80018 03	Refrigent Identifin Type B	5	2	1	1	1	BON
Item 5 A	360 30350 00	50 tb Cylinder with OFP	10	0	0	10	0	BON
Item 5B	360 89685 00	100 tb Cylinder OFP	10	0	0	10	0	BON

Matériels livrés aux 4 Centres de récupération et recyclage

CODE	DESCRIPTION	QTE FOURNIE	ETAT
360 80727 03	Balances + Détecteurs	40 + 40	BON
360 80727 03 - 360 81264 00	Manifold	48	BON
465-80052-00	Filtres + Séparateurs	16 + 16	BON
360-81985-00	Compresseurs	12	BON
Tx 200	Filtres (déshydrateur) + Flexibles	36 + 36	BON
360-81155-00	Pompe à vide	4	BON
465-800533-00	Identificateur	4	BON
11800404	Huile	4	BON
Tx 200. P/N 460-80241-02	Récupérateurs	36	BON
-	Bouteilles petit format	108	BON

-	Bouteilles moyen format	12	BON
-	Bouteilles de 100 hb (gd f)	12	BON
-	Recyclage (gd f.)	4	BON

4. Plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale

Cette mise en œuvre dépend du plan d'actions et de la structure d'exécution mise en place; ainsi a-t-on prévu les grandes actions ci-après constituant ce plan:

La création d'un cadre institutionnel se traduisant par la mise en place du bureau National Ozone, sous la coordination du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme;

L'élaboration d'un cadre de réglementation sur l'importation et l'utilisation des SAO et des appareils les contenant;

L'évaluation périodique des rapports d'activités mises en œuvre dans le cadre de l'élimination des SAO;

L'exécution des actions de sensibilisation et de formation des techniciens frigoristes, des importateurs et des utilisateurs des SAO;

L'information et la sensibilisation des populations par les médias nationaux.

Les réalisations d'actions de mise en œuvre du Protocole

Elles sont notables sur le plan institutionnel et réglementaire d'une part et d'autre part sur le plan des actions de terrain.

Les réalisations sur le plan institutionnel et réglementaire :

Outre plusieurs actions menées telles que la participation aux réunions internationales relatives à la mise en œuvre du Protocole de Montréal, la RDC a déployé une série d'activités institutionnelles et réglementaires remarquables:

- Elaboration en collaboration avec l'administration douanière d'une instruction relative aux modalités d'application de l'arrêté interministériel n°021/2004 du 06 mai 2004 portant réglementation relative aux importations, réimportations, exportations et réexportations des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, produits et/ou équipements contenant de telles substances.
- Obligation faite aux importateurs de l'obtention préalable d'une autorisation spéciale délivrée par le Ministre ayant l'environnement dans ses attributions. Le Ministre peut déléguer sa compétence au Secrétaire Général à l'Environnement , Conservation de la Nature et Tourisme.
- Toute obtention d'une autorisation spéciale d'importation est soumise aux conditions suivantes :

1. avoir acquis un Quota individuel d'importation ou d'exportation des SAO, produits et/ou équipements les contenant délivré par le BNO;
 2. justifier de la qualité de commerçant conformément à la législation en vigueur sauf dérogation spéciale du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions notamment pour des raisons scientifiques et de formation.
- Le Quota individuel est annuel et non cessible. Le report à l'année suivante du Quota résiduel non apuré pendant l'année civile considérée et sa cession à un tiers ne sont pas autorisés.
 - Le Quota individuel étant un instrument de contrôle et d'élimination progressive de la consommation des SAO du pays alloué aux seuls importateurs, ne sera pas exigé lors de l'exportation ou de la réexportation des SAO, produits et/ou équipements.
 - Toute importation ou exportation des SAO, produits et/ou équipements les contenant doit faire l'objet d'une déclaration en détail leur assignant un régime douanier déterminé conformément à l'article 5 et du Décret du 29 janvier 1949 ordonnant et révisant le régime douanier de la République Démocratique du Congo, tel que modifié et complété à ce jour.....

4.OBJECTIFS

Objectifs 1: Connaître l'évolution des quantités de HCFC consommées annuellement de 2009 à 2030

L'objectif du présent projet est de permettre à la RDC de disposer en 2013 d'une valeur plafond de référence pour la consommation des HCFC, fiable et conforme aux tendances nationales sur la consommation de HCFC. Pour cela, il faudra :

- Calculer la valeur de référence de 2013 sur la base de la moyenne arithmétique des consommations annuelles des années 2009 et 2010 ;
- Connaître la quantité de HCFC consommée en RDC en 2011 et 2012 afin de corriger la moyenne arithmétique des consommations estimées de 2009 et 2010 pour avoir une valeur plafond de référence pour 2013 plus fiable.
- Connaître chaque année la quantité de HCFC consommées dans le pays de 2013 à 2030 inclus.

Objectifs 2: Adapter le cadre juridique pour la prise en compte de l'élimination des HCFC

L'objectif 2 vise à:

Compléter le cadre juridique existant, relatif à la gestion de l'élimination des SAO en général, de manière à y inclure spécifiquement les dispositions de la décision XIX/6 de la 19ème conférence des Parties au Protocole de Montréal et les mécanismes législatifs et réglementaires de leur mise en œuvre effective

visant à geler, réduire et éliminer quasi-totalement (97,5%) la consommation des HCFC dans la climatisation et la réfrigération entre en 2013 et 2030 .

Objectifs 3: Adapter le cadre institutionnel pour la prise en compte de l'élimination des HCFC

Cet objectif vise à outiller convenablement en moyens techniques et matériels ainsi qu'en ressources humaines qualifiées le Bureau National Ozone (BNO) et le Comité National Ozone.

Le BNO pourra disposer par exemple de moyens de déplacement appropriés pour les descentes sur le terrain et de d'équipement analytiques pour le dépistage des fluide frigorigènes mis à la disposition de la clientèle afin d'en évaluer la qualité et de détecter les produits frelatés ou contrefaits.

Objectifs 4: Sensibiliser les intervenants sur la stratégie d'élimination progressive et des alternatives

- Informer les décideurs de haut rang, les professionnels du domaine du froid, les journalistes spécialisés dans les questions environnementales, les associations de consommateurs, les ONG, les autres acteurs et le public en général des effets néfastes des HCFC sur la santé humaines et l'environnement à travers l'appauvrissement de couche d'ozone et le réchauffement climatique.
- Mettre un accent particulier sur l'information relative aux alternatives disponibles et accessibles économiquement. mieux les faire connaître surtout des importateurs et des professionnels. éclairer les importateurs sur les restrictions prévues par la loi et leurs modalités d'application pour l'importation, etc.

Objectifs 5: Renforcer les capacités des techniciens frigoristes

Cet objectif vise à donner aux frigoristes les informations et les outils techniques nécessaires à leur adaptation aux nouvelles contraintes de leur métier.

En plus des aspects théoriques sur le fonctionnement des équipements et l'identité et les spécificités techniques des alternatives aux HCFC, ils apprendront durant la formation à :

- Récupérer le HCFC d'un appareil et l'y remettre après entretien ou réparation ;
- Remplacer le HCFC d'un appareil par un HFC ;
- Remplacer le HCFC par un hydrocarbure (R404a, R600, R600a, etc.)
- Remplacer le HFC (R134a) d'un équipement par un hydrocarbure ;
- Détecter un frigorigène frelaté et donc impropre à l'emploi ; Etc..

Objectifs 6: Renforcer les capacités des acteurs du service des douanes et de la police de l'environnementale
Le gel de la consommation des HCFC en 2013
Le Contrôle efficace de l'importation de nouveaux HCFC à partir du 01/01/2013

Cet objectif vise la formation des douaniers, des agents de la police environnementale et autres agents des forces de sécurité aux postes de douanes au dépistage des frigorigènes HCFC ou frelatés. Les activités seront quasiment les mêmes que celles réalisées dans le cadre de l'élimination des CFC.

Objectifs 7: Équiper les ateliers de froid et appliquer des mesures d'incitations financières
Cet objectif est l'un des plus importants du plan de gestion de l'élimination des HCFC en RDC comme dans les autres pays en développement.

Le projet visé est fondamentalement un projet de développement pour un transfert de technologie à travers l'équipement d'un centre national de formation existant en installations de récupération de recyclage des frigorigènes, y compris les HCFC.

Un appui financier de la part des bailleurs bilatéraux ou multilatéraux permettrait au gouvernement de subventionner significativement l'importation des frigorigènes de substitution et d'équipements ne fonctionnant pas aux HCFC.

5. Lessons learned from ODS phase-out

Le renforcement des capacités doit être accompagné obligatoirement des outils permettant aux services ou administrations formées d'être opérationnel sur le terrain; ce qui implique l'élaboration en amont de tous les dispositifs juridiques et autres mesures d'encadrement pour évitera toute léthargie dans la mise en application des contrôles.

Une collaboration étroite entre tous les intervenants dans les circuits des importations, des réimportations, des exportations et des réexportations des SAO est indispensable afin d'assurer une meilleure surveillance du commerce légal et de prévenir le commerce illicite des SAO, produits et/ou équipements les contenant.

Ces différents services collaboreront au sujet :

- de la collecte, de la transmission et de la gestion des données relatives aux Quotas individuels et aux autorisations spéciales octroyés;

- des bénéficiaires, des quantités et des natures des marchandises importées et exportées; et
- des infractions et saisies.

Le Bureau National Ozone en collaboration avec l'Association Congolaise des Professionnels du Froid et de la climatisation doit mettre en place un système de traçabilité des fluides frigorigènes en général et des HCFCs en particulier pour faciliter la gestion et la manipulation de ces derniers.

Le Comité national ozone est appelé à se réunir régulièrement tenant compte des impératifs liés à l'évolution de la réglementation en matière de protection de l'environnement

organiser des séances de sensibilisation et de vulgarisation au travers des médias nationaux sur la problématique de la protection de la couche d'ozone et du réchauffement climatique.

Créer une police environnementale qui aura plusieurs missions entre autre la surveillance de la mise en œuvre et le respect des conventions ratifiées par le gouvernement.

Créer des check-point aux frontières pour maîtriser et contrôler le flux des SAO et autres substances réglementées.

Subventionner les associations des frigoristes pour assurer la formation permanent des techniciens frigoristes en matière de gestion et de manipulation des fluides frigorigènes et sur le respect de l'environnement.

6.HCFCs CONSUMPTION

La République Démocratique du Congo n'étant pas un pays industriel ou encore producteur des HCFCs comme énoncé ci haut , plusieurs types de réfrigérants ne se retrouvent pas sur notre territoire , si bien que le plus utilisés demeurent R22 pur rare sont les mélanges . Ce qui s'illustre dans les tableaux ci dessous :

6.1. Les Importations :

Tableau : Pure HCFCs (R22)

Refrigerants	2006	2007	2008
HCFCs	509 757	566 397	707 996
R-22	0	0	0
R-123,	0	0	0
R141b			
Sub Total	509 757	566 397	707 996

Tableau HCFCs Blend: Autres

	2006	2007	2008
R-402B			
R-406A	0	0	0
R408A	0	0	0
R-409A	0	0	0
R-502	0	0	0
Serie de R-400	0	0	0
Serie des R-500	0	0	0

HCFCs in Blends

Mélanges	Composants	Quantité de HCFC importé
R-408A	HCFC-22	0Kg
R-409	HCFC-22	0Kg
	HCFC-124	0 Kg
	HCFC-124b	0Kg
	Sub total	0Kg

6.2.Summary HCFCs import (Pure + in Blend)

La mise en œuvre du PM a permis une progression sensible de l'utilisation du R22 dans le secteur du froid commercial en remplacement du R12 et R502 .

La reconversion des installations frigorifiques a aussi permis cette progression car le prix des fluides alternatifs étant trop élevé et les habitudes aidant nombreux sont les frigoristes qui ont préférés continuer avec le R22 pour des raisons de maîtrise de la connaissance des caractéristiques de ce dernier (rapport avec le lubrifiant .

	2006	2007	2008
HCFC in MT	439,05	585,40	780,53

6.2.1. Répartition sectorielle ou distribution : Résidentiel ; Commercial et autres!

Refrigerants	Domestic servicing			Fisheries			Tourism			Food processing		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
HCFCs	2 925	3 900	5 200	6 933	9 244	14 358	16 434	21 912	29 216	38 955	51 939	69 252
Blends	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Others	975	1 300	1 733	2 311	3 081	4 786	5 478	7 304	9 739	12 985	17 313	23 084
Total	3900	5 200	6 933	9 244	12 325	19 144	21 912	29 216	38 955	51 939	69 252	92 337

6.2.2. Alternatives

	Sector	HCFC alternatives
1	Industrial Refrigeration	Ammonia, R-404A
2	Commercial Refrigeration	HFC-134a, R-404A, R-507, CO ₂ , Propane, Propylene
3	Air conditioning	R-407C, R-410A, HFC-134a
4	Household	Isobutane, (HFC-134a)
5	Transport Refrigeration	R-404A, HFC-134a

6.2.3. Prix des HCFCs et Alternatives

Refrigerant	Price (US\$) /Kg		
	2006	2007	2008
CFC-12	10	10	15
R-134a	10	10	10
R-22	8	8	10
R-23	-	-	-
R-123	-	-	-
R-141B	15	15	20
R-402B	-	-	-
R-404A	-	-	-
R-406A	-	15	20
R-407	-	-	-
R-407A	-	-	-
R-407C	-	-	-
R-408A	15	15	20
R-409A	15	15	20
Refrigerant	Price (US\$) /Kg		
R-410A			
R-413	-	-	-
R-417A	-	10	10
R-418	-	-	-
R-502	-	-	-
R-507	-	-	-
R-717	-	-	-
HC	-	-	-

6.3. Tendence de la consommation en HCFCs

Demande ou besoin en HCFCs

1. Recensement de tous les équipements fonctionnant aux HCFCs purs avec leur charge

Equipment type	2006	2007	2008
Refrigerator (Commercial)	354 434	393 816	492 270
Air Conditioning (Self-Contained)	1 500 952	1 667 725	2 084 656
Freezers	7 828	8 698	10 873
Chiller (Electric) Household	10 650	11 834	14 792

Refrigerating Counter & Refrigerating Table	425	472	590
Chiller (Industrial)	1 897	2 108	2 635
Refrigerator (commercial)	64	71	88
Water Cooler, Electric	1 600	1 778	2 222
Ice Cube Machine	6 372	7 080	8 850
Floor standing AC/Split Sytem	8 918	9 909	12 386
Ice Flaker	36	40	51
Vending Machines	9	10	13
Cold room	663	736	920
Total (units)	1 893 849	2 104 277	2 630 346

2 . Évaluation du besoin en recharge pour chaque type d'équipement en KGs

Equipment type	2006	2007	2008
Air Conditioning (Self-Contained)	207 217	230 011	287 514
Freezers	120 171	133 390	166 738
Refrigerator (commercial)	59 394	65 927	13 047
Chiller (Electric) Household	9 520	10 567	13 209
Refrigerating Counter & Refrigerating Table	10 523	11 681	14 601
Chiller (Industrial)	37 036	41 110	51 388
Cold Room	25 051	27 807	34 756
Water Cooler, Electric	1 280	1 422	1 778
Ice Cube Machine	25 488	28 320	35 400
Floor standing AC/Split system	10 702	11 891	14 864
Ice Flaker	56	62	78
Vending Machines	6	6	8
Freezer Container	3 313	3 682	4 602
Total (units)	509 757	565 830	707 288

3 . Évaluation du besoin total en HCFCs pour régler toutes les fuites

Sector	Nombre d'équipements	stock installé	Fuites	Besoin annuel	% de HCFC - 22
	Number of units	HCFC-22 installed stock in Kg	Leakage % in kGS	Annual needs for servicing in Kg	% of the HCFC -22
Air conditioning (unitary/split systems)					
Households	2 154 223	487 942	34 156	522 097	62,00

Resorts	34 777	7 881	552	8 433	1,00
Hotels guest houses	34 777	7 927	555	8 482	1,00
Safari vessels	34 777	7 877	551	8 429	1,00
Fisheries and Agriculture	104 264	23 616	1 653	25 269	3,00
Public & business Administration	694 935	157 406	11 018	168 424	20,00
Health and social work	173 751	39 355	2 755	42 110	5,00
Others - municipal, cultural	243 237	54 994	3 850	58 844	7,00
Sub total	3 474 742	786 999	55 090	842 189	100
Food processing and Commercial refrigeration (Display cases, Freezers)					
Commercial equipments, display cabinets	3 139	76 335	7 634	83 969	30,00
Condensing units, Ice cream freezers, etc.	523	1 275	128	1 403	5,00
Wholesale and retail trade	136	2 464	246	2 710	1,30
1. Freezer	3 558	8 066	807	8 873	34,00
2. Display cases	314	3 694	369	4 064	3,00
3. Ice flakers, ice cube machines blast freezers	1 256	24 624	2 462	27 087	12,00
machines blast freezers	1 570	6 657	666	7 322	15,00
Sub Total	10 495	123 116	147 739	135 527	100
Fisheries/transport and commercial refrigeration (cold rooms, freezer containers) AUTRES					
Cold Rooms	7 848	24 410	2 441	26 851	75,00
Freezer Containers	1 570	5 082	508	5 590	15,00
Fisheries ships	837	2 710	271	2 981	8,00
Other equipment	209	1 678	168	1 845	2,00
Sub Total	22 529	33 880	3 388	37 268	
Grand Total	3 507 767	943 995	206 217	1 014 984	100%

4 . Estimation du taux de croissance des équipements de 2009 et 2010

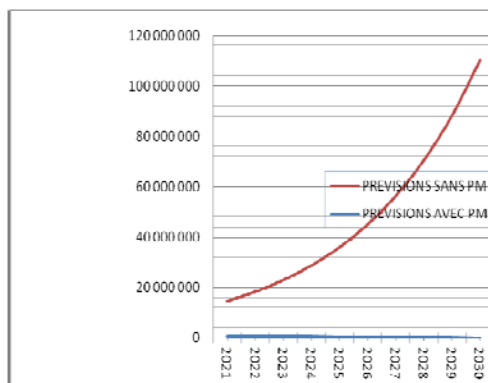
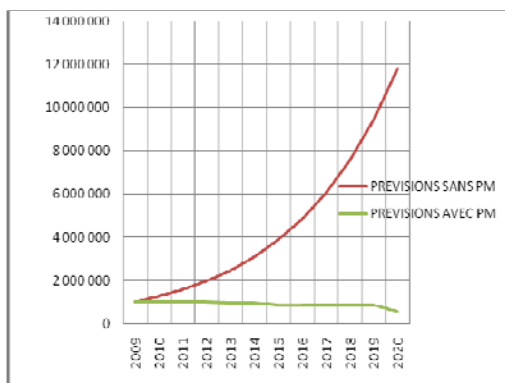
	2009	2010	
Nombre équipements	3 507 767	4 384 709	

Estimation des importations de 2009 à 2011

	2009	2010	2011
HCFC in MT	1.014,984	1.217,981	1.339,779

Prévisions de la consommation en HCFCs, sans et avec le PM:

PHASE	PHASE 1 en Tonnes métriques											
ANNEE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PREVISIONS SANS PM	1 014,984	1 217,981	1 339,779	1 473,757	1 621,133	1 783,246	1 961,571	2 157,728	2 373,500	2 610,850	2 871,935	3 159,129
PREVISIONS AVEC PM	1 014,984	1 016,284	1 016,284	1 016,284	980,139	980,139	882,125	882,125	882,125	882,125	882,125	573,381
PHASE	PHASE 2 en Tonnes métriques											
ANNEE	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
PREVISIONS SANS PM	3 159,129	3 948,911	4 936,139	6 170,174	7 712,717	9 640,897	12 051,121	15 063,901	18 829,876	23 537,345		
PREVISIONS AVEC PM	573,381	573,381	573,381	573,381	200,683	200,683	200,683	200,683	200,683	50,171		



Graph 1 et 2

Estimation du Base line

HCFC : 1117,913 Tonnes métriques (moyenne 2009/2010)

7. Potential Impact on Climat

Parameters	HCFC-22	R-410a	R-407a	R-404	HCFC-142b	Quantité utilisée en cas de reconversion (tonne)	
						HFC-134a	Hydrocarbon
Refrigerant charge(tonne)	1014,98						
GWP	1,780	1,890	1,600	3,800	2,270	1,300	25

CO2-Eq (tonnes/year)	1,806,66						
Total CO2-Eq Reduction compared to HCFC (tonnes/year)						Si on remplace le HCFC avec du R-134a	Si on remplace le HCFC avec du Hydrocarbon

8. HCFCs phase out strategy

Les lignes directrices de la stratégie globale de l'élimination des HCFCs en RD Congo sont représentées par les activités ci-après :

Activité 1 : Collecte et actualisation des données sur la consommation annuelle des HCFCs ;

La connaissance de l'évolution des quantités de HCFC consommées annuellement de 2009 à 2030 inclus .

ceci permettra à la R D Congo de disposer en 2013 d'une valeur plafond de référence pour la consommation des HCFC, fiable et conforme aux tendances nationales sur la consommation de HCFC.

Pour cela, il faudra :

Calculer la valeur de référence de 2013 sur la base de la moyenne arithmétique des consommations annuelles des années 2009 et 2010 ;

Connaître la quantité de HCFC consommée en 2011 et 2012 afin de corriger la moyenne arithmétique des consommations estimées de 2009 et 2010 pour avoir une valeur plafond de référence pour 2013 plus fiable.

Activé 2 : Renforcement du cadre juridique pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC ;

Compléter le cadre juridique existant, relatif à la gestion de l'élimination des SAO en général, de manière à y inclure spécifiquement les dispositions de la décision XIX/6 de la 19ème conférence des Parties au Protocole de Montréal et les mécanismes législatifs et réglementaires de leur mise en œuvre effective visant à geler, réduire et éliminer quasi-totalement (97,5%) la consommation des HCFC dans la climatisation et la réfrigération entre en 2013 et 2030 .

Réunir tous les éléments techniques pertinents sur les modalités de restriction de l'importation et de l'utilisation des HCFC, les alternatives économiquement et techniquement accessibles à utiliser dans les différents secteurs, la responsabilité des importateurs relativement au principe « pollueur-payeur », le dépistage des frigorigènes et des équipements importés, les contrôles d'étanchéité des gros équipements, les possibilités d'incitation douanières et fiscales pour les équipements sans HCFC, etc.

Activité 3 : Renforcement du cadre institutionnel pour la mise en œuvre du PGEH ;

Equiper convenablement en moyens techniques et matériels ainsi qu'en ressources humaines qualifiées le Bureau National Ozone (BNO) et le Comité National Ozone.

Le BNO pourra disposer par exemple de moyens de déplacement appropriés pour les descentes sur le terrain et de d'équipement analytiques pour le dépistage des fluide frigorigènes mis à la disposition de la clientèle afin d'en évaluer la qualité et de détecter les produits frelatés ou contrefaits.

Activité 4 : Sensibilisation des divers intervenants sur la stratégie de l'élimination progressive et des alternatives ;

Informers les décideurs de haut rang, les professionnels du domaine du froid, les journalistes spécialisés dans les questions environnementales, les associations de consommateurs, les ONG, les autres acteurs et le public en général des effets néfastes des HCFC sur la santé humaines et l'environnement à travers l'appauvrissement de couche d'ozone et le réchauffement climatique.

réduire et abandonner *in fine* l'importation et l'utilisation des HCFC et des équipements et autres articles les contenant.

Mettre un accent particulier sur l'information relative aux alternatives disponibles et accessibles économiquement. Mieux les faire connaître surtout des importateurs et des professionnels.

éclairer les importateurs sur les restrictions prévues par la loi et leurs modalités d'application pour l'importation, etc.

Activité 5 : Renforcement des capacités des techniciens frigoristes à la gestion et à la manipulation des HCFC ;

Donner aux frigoristes les informations et les outils techniques nécessaires à leur adaptation aux nouvelles contraintes de leur métier.

En plus des aspects théoriques sur le fonctionnement des équipements et l'identité et les spécificités techniques des alternatives aux HCFC, ils apprendront durant la formation à :

Récupérer le HCFC d'un appareil et l'y remettre après entretien ou réparation ;

Remplacer le HCFC d'un appareil par un HFC ;

Remplacer le HCFC par un hydrocarbure (R404a, R600, R600a, etc.)

Remplacer le HFC (R134a) d'un équipement par un hydrocarbure ;

Détecter un frigorigène frelaté et donc impropre à l'emploi ;

Etc.

Activité 6: Renforcement des capacités des douaniers, des agents de l'OCC;

Former et équiper des douaniers, des agents de l'OCC et autres agents des forces de sécurité aux postes de douanes au dépistage des frigorigènes HCFC ou frelatés.

Les activités seront quasiment les mêmes que celles réalisées dans le cadre de l'élimination des CFC en respectant le calendrier y afférant.

Activité 7 : Incitations financières pour l'acquisition des équipements de récupération, recyclage des centres de récupération ;

Le projet visé est fondamentalement un projet de développement pour un transfert de technologie à travers la création et l'équipement des centres de récupérations existant en matériels de récupération et de recyclage des frigorigènes, y compris les HCFC.

un appui financier de la part des bailleurs bilatéraux ou multilatéraux permettrait au gouvernement de subventionner significativement l'importation des frigorigènes de substitution et d'équipements ne fonctionnant pas aux HCFC.

Activité 8 : Appui à l'association des professionnels du froid et de la climatisation ;

Les bailleurs bilatéraux ou multilatéraux soutiendront l'émergence d'esprit associative des frigoristes afin de contrôler aisément la traçabilité des fluides frigorigènes .

Un appui financier sera nécessaire pour donner aux frigoristes une motivation

réelle dans la mise en œuvre du PM et de ses amendements . Par exemple faciliter le déploiement de l'association à travers le pays afin d'encadrer les techniciens qui sont dans l'informel.

La mise en œuvre de cette stratégie permettra à la R D Congo d'être en conformité avec le calendrier préconisé par la décision XIX/6 de la 19ème conférence des Parties au Protocole de Montréal.

Activité 9 : Coordination et suivi du PGEH ;

Le mécanisme en place inclut le Comité national ozone qui est un comité multisectoriel et pluridisciplinaire et le Bureau national ozone qui est la cheville ouvrière pour la coordination, la planification des activités de mise en œuvre du plan;

ce mécanisme de coordination et de gestion des plan antérieur demeure opérationnel

Moyennant un renforcement adéquat de ses ressources humaines et de ses capacités matérielles, ce mécanisme est à même d'assurer la coordination et la gestion de ce plan d'élimination des HCFC

Le suivi interne : Il sera assuré par l'organe d'audit du Ministère en charge de

l'environnement

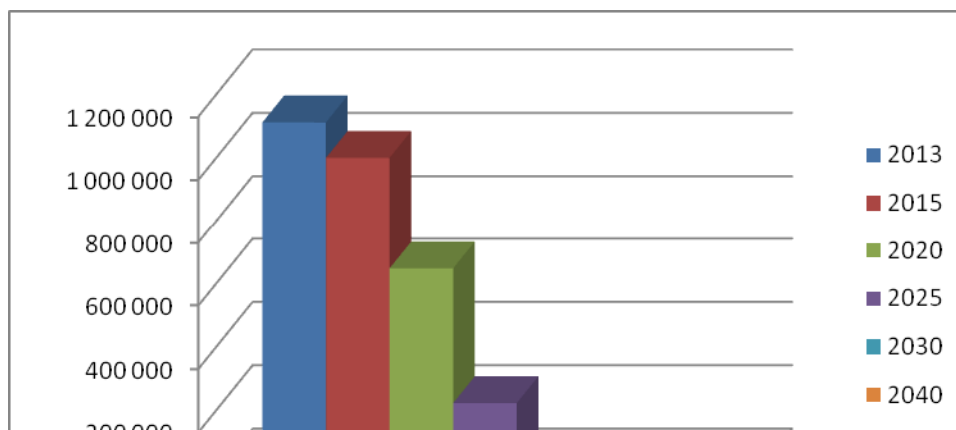
Le suivi externe : Il sera réalisé conformément aux procédures des bailleurs de

Autre suivi : Toute partie prenante, à son initiative et selon ses modalités peu

suivre

9. PROJECTION DE L' EVOLUTION DU CALENDRIER D'ELIMINATION

Selon la figure ci-dessous les quantités résiduelles des HCFC se présentent comme suit : 1.117,913 tonnes (100%) en 2013; 1.006,121 tonnes (90%) en 2015; 653,979 tonnes (65%) en 2020; 228,893 tonnes (35%) en 2025 et 57,223 tonnes (2,5%) en 2030.



COUT DE LA STRATEGIE		
N° DE PROJET	INTITULE	MONTANT BAILLEURS DE FONDS (USD)
Projet 1	<i>Collecte et actualisation des données sur la consommation annuelle des HCFC en RDC</i>	20 000
Projet 2	<i>Renforcement du cadre juridique pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC</i>	30 000
Projet 3	<i>Renforcement du cadre institutionnel pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC en RDC</i>	20 000
Projet 4	<i>Vulgarisation, Éducation et Sensibilisation</i>	20 000
Projet 5	<i>Renforcement des capacités des techniciens frigoristes à la gestion et à la manipulation des HCFC</i>	200 000
Projet 6	<i>Renforcement des capacités des douaniers, des agents de l'Office Congolais de Contrôle</i>	80 000
Projet 7	<i>Incitation financière pour l'acquisition des équipements aux ateliers de froid et entreprises de froid pour la récupération, le recyclage et la reconversion des installations</i>	800 000
Projet 8	<i>Appui matériel à l'association des frigoristes pour un meilleur encadrement</i>	130 000
Projet 9	<i>Monitoring</i>	250 000
TOTAL		1 520 000

10 . COUT DE LA STRATEGIE GLOBALE